

## GUIDE DU CANDIDAT INDIVIDUEL

### BACCALAUREAT GENERAL (BCG)

(CNED - individuels - issus des établissements hors-contrats)

- **ES** : Economique et Social
- **L** : Littéraire
- **S** : Scientifique



#### Les épreuves terminales

- **ES** : <http://eduscol.education.fr/cid58532/serie-es.html>
- **L** : <http://eduscol.education.fr/cid58534/serie-l.html>
- **S** : <http://eduscol.education.fr/cid58536/serie.html>

## 1) Questions/réponses?

### Avant l'examen

Où les épreuves se déroulent-elles?

*Dans plusieurs établissements de la zone géographique proche du domicile du candidat (L'EPS et les oraux de langues peuvent se dérouler dans un lycée différent du centre d'examen des épreuves écrites)*

Quand et comment la convocation est transmise au candidat ?

*Par voie postale à l'adresse renseignée à l'inscription dans le courant du mois d'avril*

### Après l'examen

Où sont affichés les résultats du baccalauréat au mois de Juillet?

*Dans le centre de délibération*

Où le candidat doit-il récupérer son relevé de notes?

*Dans le centre de délibération*

Le candidat doit-il conserver sa convocation avec son numéro de candidat?

*Oui, pour consulter ses résultats en juillet sur <http://www.ac-montpellier.fr/cid87707/resultats-aux-examens-et-concours.html>*

Où le candidat peut-il demander une copie d'examen?

*Dans le centre de délibération*

Où le candidat doit-il retirer son diplôme?

*Au rectorat de l'académie de Montpellier à partir du mois d'octobre ou en faisant la demande en ligne sur le site <http://www.ac-montpellier.fr/cid87196/diplomes-attestations-reussite-relevés-notes.html>*

*Attention, les diplômes ne sont disponibles que 2 ans après leur obtention*

## 2) Contacter la division des examens et concours

Epreuves anticipées : [ce.decea@ac-montpellier.fr](mailto:ce.decea@ac-montpellier.fr)

Epreuves terminales du bac général : [ce.decba@ac-montpellier.fr](mailto:ce.decba@ac-montpellier.fr)

## 3) Aide en ligne pour la préparation aux examens

<http://eduscol.education.fr/prep-exam/>

# CALENDRIER ORGANISATIONNEL DES EPREUVES DU BACCALAUREAT GENERAL

Les épreuves		Où	Quand		Document à fournir		
<b>EPS</b>	Pratique	Le centre est défini par la division des examens et concours selon l'épreuve	En mai			Oral	
<b>Langues vivantes</b>	oral		courant mai				
<b>Epreuves facultatives</b>	oral		Entre mai et juin (avant les écrits)				
	écrit (concerne les langues vivantes)		Mars				
<b>Epreuves anticipées</b>	oral	Dans le centre d'interrogation ou d'écrit défini par la division des examens et concours (voir convocation) proche du domicile du candidat		Français : courant juin/juillet	<p><b><u>Pour toutes les épreuves</u></b></p> <p>Une pièce d'identité avec photo + La convocation</p>	Voir le guide du candidat individuel pour les épreuves anticipées.	
	écrit		les dates sont fixées selon le calendrier national (publication courant janvier sur le site du rectorat)				
<b>Epreuves terminales</b>	oral			<p><b><u>Sciences de l'ingénieur</u></b> :</p> <p>oral fin mai/début juin</p> <p><b><u>ISN</u></b> : dépôt du dossier dans les centres épreuves, courant mai</p>			Langues vivantes : <a href="http://eduscol.education.fr/cid60505/les-nouvelles-modalites-des-epreuves-de-langues-vivantes.html">http://eduscol.education.fr/cid60505/les-nouvelles-modalites-des-epreuves-de-langues-vivantes.html</a>
	écrit		les épreuves sont fixées selon le calendrier national courant juin				